

Des inégalités écologiques parmi les hommes

JEAN-PAUL DELÉAGE

Depuis quelques années, les notions d'inégalités écologiques et environnementales, comme celle de justice environnementale, ont connu une véritable inflation éditoriale. Cette dernière est l'indice d'une accélération des problèmes d'environnement qui affectent des populations de plus en plus nombreuses, au point que l'existence même des sociétés est désormais sous la menace d'activités humaines strictement enchaînées aux servitudes de la technoscience et à la toute puissance du marché.

Si la crise écologique planétaire est une menace globale pour le genre humain, elle affecte néanmoins de façon très différenciée sociétés (le Nord et le Sud), classes, genres et groupes sociaux. Les uns et les autres sont pris au dépourvu par ces nouvelles menaces, car la question sociale n'a investi que très tardivement la dimension écologique des inégalités parmi les hommes. L'impératif du progrès, son « impérialisme » écrivait Jean-Jacques Salomon, a longtemps masqué la gravité des risques écologiques. Quant aux revendications sociales, elles se sont avant tout construites autour du conflit central capital/travail, reléguant au second plan des questions aussi importantes que celle des finalités et des risques du travail et celle non moins cruciale des limites physiques de toute forme de croissance et de développement économiques.

Luttes pour la défense de notre environnement et luttes sociales sont des combats dont les fronts naguère séparés tendent à converger du même mouvement que celui de la conscience de notre implication structurelle dans des sociétés de classe et de notre commune appartenance à la nature, appartenance cependant marquée de profondes inégalités. Comment tout d'abord éclairer le sens des diverses expressions qui marquent ce champ d'inégalités ? Le concept d'inégalités écologiques renvoie avant tout à la confrontation inégale et mesurable entre, d'une part, individus et groupes sociaux et, d'autre part, divers éléments réputés naturels (air, eau, biodiversité) et interconnectés. Celui d'inégalités environnementales élargit la confrontation avec la surnature concrète et imaginaire, profondément travaillée par l'emprise technique de l'humanité sur l'écosystème mondial. L'objectif premier est ici d'élucider

les mécanismes sociaux et les (dé)raisons politiques de ces inégalités écologiques et environnementales parmi les hommes.

Cyria Emelianoff nous met d'emblée en garde contre de trop faciles interprétations car, selon elle, l'inégalité écologique a une signification plus large que l'inégalité environnementale. Contrairement à la seconde, qui n'inclut que des écarts et des inégalités *hic et nunc*, la première considère en effet les individus comme créateurs et responsables d'inégalités, inter et intragénérationnelles, et non seulement comme leurs victimes. La notion d'inégalité écologique se prolonge dans celle de dette écologique qui inclut le constat essentiel selon lequel une minorité s'approprie les aménités communes du milieu tout en exposant la majorité aux effets de la dégradation de l'écosystème terrestre. Il s'agit donc de ré-articuler questions sociales et questions écologiques en reconsidérant notamment la légitimité respective des connaissances scientifiques et des savoirs profanes dans leur compréhension. Ainsi pourront être évalués et pris en compte les passifs environnementaux, les dettes écologiques et, plus urgent encore, « *les processus en cours de ségrégations socio-écologiques* ».

C'est bien d'inégalités qu'il s'agit aussi pour Mei Mei Evans. D'emblée cependant, la problématique est posée dans les termes de justice environnementale propre à la culture anglo-saxonne. Ce concept est confronté à une représentation spécifique de la nature, désignée dans la culture populaire américaine comme un lieu de (ré)invention de soi-même. Le modèle dominant est celui de l'homme blanc hétérosexuel, ce qui, par contraste, confère à tous les autres humains un statut d'intrus dans la Nature américaine. Mei Mei Evans s'appuie sur le décryptage de la mise en scène dans la Nature, dans trois romans américains, de trois personnages emblématiques : une femme noire, un homme noir et un homme blanc homosexuel. Le même concept hégémonique de Nature y apparaît dans les trois cas : il serait finalement et plus généralement en Amérique du Nord une construction sociale masculinisée, hétérosexuelle et raciste.

On saisit donc l'importance de la tentative d'interprétation interculturelle des inégalités écologiques que nous livre Lionel Charles. Contrairement aux États-Unis où la justice environnementale a été le support, dans les années 1980, du renouveau d'un mouvement puissant en faveur de l'environnement, la question, en France, a été marquée par l'omniprésence du poids institutionnel de l'État et un véritable processus de réification, conformément à l'analyse d'Axel Honneth. Processus dont l'aboutissement est aujourd'hui la mise en vedette d'un homme (Nicolas Hulot), individu censé incarner la geste de la dépollution et de la purification de la société française. Et cela, à l'inverse des États-Unis

où le mouvement pour la justice environnementale est né du constat des inégalités environnementales subies par les communautés ethniques défavorisées. À l'échelle mondiale, la question écologique est donc au cœur des réalités contemporaines, avec le partage inégal des ressources et des risques et, plus encore, des dispositifs aux mains des États et des sociétés pour y faire face.

Ce sont précisément les articulations entre nature, pouvoir et justice en Afrique du Sud que discute Jacklyn Cock. Le mouvement environnemental y est constitué par un ensemble disparate d'organisations, dépourvu d'une coordination suffisamment puissante. Luttés contre le racisme, la pauvreté et la dévastation de l'environnement convergent en un mouvement encore embryonnaire pour la justice environnementale. En son sein subsiste une ligne de fracture entre les anciennes organisations de défense de la nature arc-boutées sur le concept usé de développement durable et de nouveaux mouvements qui remettent radicalement en question la capacité du marché à répondre aux exigences pressantes de la soutenabilité sociale et écologique. La reformulation des liens entre nature et culture humaine permet de refonder les luttes pour la justice environnementale. Fonctionnant en réseau, mobilisant sur des contenus de classe, combinant tactiques militantes novatrices et recherches stratégiques critiques, le mouvement sud-africain pour la justice environnementale s'est investi dans le Forum social mondial. Avec ses multiples connexions verticales et horizontales, il s'inscrit ainsi implicitement dans les dynamiques mondiales d'un mouvement pour la justice globale.

Nous voici donc face à des problèmes de l'éthique et de la justice, qui renvoient *in fine* aux contradictions entre le penser et l'agir politique, comme l'analysent Bernard Gagnon, Nathalie Lewis et Sylvie Ferrari. Comment recentrer et redéfinir le concept de justice pour lui conférer une portée écologique ? Répondre à cette question engage dans un débat de grande portée politique. La première raison est classique et tient à l'écart entre le réel et l'idéal, voire l'idéal. Arriver à la fin recherchée, c'est-à-dire assurer la survie de la biosphère, condition de celle de l'humanité, peut impliquer le viol de certaines règles de justice constitutives de notre humanité elle-même, selon le dilemme classique de Machiavel. Si l'on vise un rapprochement entre justice et éthique environnementale, il ne saurait être question de sacrifier l'une à l'autre. Une réduction de la contradiction est proposée par Amartya Sen, qui a administré la preuve empirique de ce qu'une plus grande liberté et une plus grande justice sociale peuvent répondre à des objectifs de développement tout à fait compatibles avec la sauvegarde des écosystèmes terrestres. À cette fin, le droit de propriété ne saurait s'étendre « *au-delà des limites de la vie*

de chacun, ni au-delà de la survie de l'humanité », dans le même temps que le droit égal de tout être humain sur les choses nécessaires à sa vie est une valeur fondamentale à (ré)inventer et qui doit s'imposer comme un droit fondamental.

Contrairement à toutes les écoles de la pensée économique, seule l'économie écologique, dont Joan Martinez Alier est l'un des pionniers, est attentive à la croissance des flux matériels et d'énergie ainsi qu'à la production de résidus. L'économie écologique se situe en cela dans la perspective de l'analyse du métabolisme de la société évoqué par Marx dans *Le Capital*. Comme le rappelle Martinez Alier, « *le marché ne garantit pas un accord écologique* » car il met face à face des acteurs socialement inégaux. Et, précise-t-il, contrairement à une idée reçue, qui laisse à penser que l'écologisme est un mouvement de la classe moyenne des pays riches né au début des années 1970, il existe depuis longtemps un écologisme populaire. Ce dernier, loin de se limiter à une dimension locale, a d'importants effets internationaux. Sa réflexion et son action critiques s'étendent désormais au commerce international et à l'évaluation des passifs environnementaux des entreprises et des pays riches, avec notamment le concept de dette écologique. L'expression théorique des contradictions opposant un écologisme des pauvres à celui des riches renvoie finalement à la question cardinale que pose Joan Martinez Alier : « *Qui dispose d'assez de pouvoir social et politique pour simplifier cette complexité en imposant un langage précis d'évaluation ?* »

Cette question et chacune des exigences qu'elle implique renvoient à la question des limites. Limites à imposer au déferlement et à la démesure des technosciences sous contrôle des classes dominantes. Limites à imposer à la brutalité et à la démesure de l'hypercapitalisme mondialisé. Chacune d'entre elles met en évidence l'incompatibilité de ce dernier avec l'exigence humaine et universelle de justice environnementale et sociale. Il reste que la question des inégalités écologiques se pose en des termes très contrastés dans notre monde entraîné dans une croissance globale sans précédent.

En effet, au-delà du souci légitime de préservation de la viabilité de notre habitat terrestre, il ne serait pas sérieux d'imposer des restrictions à des franges importantes de la population mondiale (par exemple chinoise ou indienne) au moment où elles entrevoient la possibilité d'améliorer leur situation matérielle dans de multiples domaines de leur vie quotidienne. A l'inverse, l'accumulation des déchets dans la ceinture dorée de la planète, qui est le symbole d'une forme de décomposition de nos sociétés, ne saurait être érigée en modèle universel. Ces déchets ne sont pas seulement en effet des matériaux dégradés et coûteusement

recyclables, mais aussi le produit final d'une activité et d'un travail humains sans qualité.

Justice environnementale et lutte contre les inégalités écologiques posent par principe les épineux problèmes d'une technologie et d'une croissance qui créent de façon récurrente de nouvelles inégalités parmi les hommes. Les débats et les conflits sociaux sont désormais et sans retour ouverts sur des questions écologiques complexes, dont bien des conséquences ne seront perceptibles que dans le long terme, mais qui exigent des décisions immédiates. Telles sont les bornes dans lesquelles sont enfermées les exigences de justice sociale et environnementale qui émergent dans toutes les sociétés du monde.

